

Monsieur André CHASSAIGNE  
Député du Puy-de-Dôme  
Président du Groupe de la Gauche démocrate  
et républicaine  
Permanence parlementaire  
La Croix Blanche  
63300 THIERS

Lyon, le 09 DEC. 2019

Monsieur le Député,

Par votre lettre du 7 novembre 2019, vous avez souhaité appeler mon attention sur le projet d'évolution de l'offre TER entre Thiers et Clermont-Ferrand. Voici les éléments d'éclairage que je souhaite vous apporter.

Pour créer une alternative supplémentaire à la voiture sans augmenter la contribution publique, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et TER créent une offre mixte entre Thiers et Clermont-Ferrand. Composée d'allers-retours ferroviaires directs et de correspondances routières à Vertaizon, les horaires désormais rythmés sur l'ensemble de la journée sont plus lisibles pour les voyageurs. En plus de l'offre actuelle, deux allers-retours supplémentaires sont proposés entre Clermont-Ferrand et Thiers ainsi que 5 allers-retours entre Clermont-Ferrand et Vertaizon.

Avec pour objectif de mieux répondre aux besoins de mobilité et prendre en compte les remarques des associations et partenaires institutionnels souhaitant plus de fréquence en heure de pointe en particulier à Thiers, Pont de Dore et Lezoux, la Région Auvergne-Rhône-Alpes demande à TER d'adapter la nouvelle offre prévue en 2020.

Aussi, tenant compte des possibilités de circulation sur le réseau et des moyens matériels et humains disponibles, 3 correspondances supplémentaires par autocar compléteront temporairement cette offre à partir du 15 décembre prochain. Organisées à Vertaizon du lundi au vendredi, leurs horaires seront les suivants :

- *De Thiers vers Clermont-Ferrand :*

- Départ de l'autocar de Thiers à 7h03, arrivée à Vertaizon à 7h43

- *De Clermont-Ferrand vers Thiers :*

- Départ de l'autocar de Vertaizon à 17h13, arrivée à Thiers à 17h53
- Départ de l'autocar de Vertaizon à 18h08 / arrivée à Thiers à 18h48

Conscient que cet ajustement est insuffisant, en complément, la Région Auvergne-Rhône-Alpes demande à TER d'étudier la possibilité de :



- revenir à 8 allers-retours ferroviaires entre Thiers et Clermont-Ferrand, soit un service identique à celui proposé en 2019,
- limiter à 4 allers-retours les relations ferroviaires entre Vertaizon et Clermont-Ferrand,
- remplacer les trains au départ, de Thiers à 6h00 et de Clermont-Ferrand à 18h55, par un autocar,
- décaler les minutes de départ en heure de pointe afin que ces dessertes soient réalisées en train.

Aussi, **sous réserve de disponibilité des moyens et des autorisations nécessaires**, TER s'engage à satisfaire l'ensemble de ces demandes et mettre en place les modifications souhaitées dans les meilleurs délais. Les horaires en période de pointe pourraient être les suivants :

- *De Thiers vers Clermont-Ferrand :*

- o Départ de Thiers à 5h47 → Arrivée à Clermont-Ferrand à 06h52 (par autocar)
- o 6h35 → 07h20,
- o 7h08 → 07h54,
- o 7h30 → 08h17,
- o 7h40 → 08h41 (par autocar),
- o 8h13 → 09h20 (par autocar jusqu'à Vertaizon),
- o 8h50 → 09h35.

- *De Clermont-Ferrand vers Thiers :*

- o Départ de Clermont-Ferrand à 16h20 → Arrivée à Thiers à 17h05,
- o 16h50 → 17h53 (correspondance par autocar à partir de Vertaizon),
- o 17h20 → 18h05,
- o 17h44 → 18h29,
- o 18h26 → 19h10,
- o 18h50 → 19h55 (par autocar),
- o 19h47 → 20h29.

Espérant avoir répondu à votre inquiétude sur l'action de TER Auvergne Rhône-Alpes pour la desserte de votre territoire, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma haute considération.

**Dans le cadre de la politique de transparence SNCF, cet échange sera publié sur le site [sncf.com](http://sncf.com), sauf si vous manifestiez votre opposition dans un délai de 15 jours.**

Alain THAUVETTE  
Directeur TER Auvergne-Rhône-Alpes  
SNCF Mobilités